

COMMUNE DU DEVOLUY

Commune du Dévoluy
Département des Hautes-Alpes

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 2 Septembre 2022 PROCES VERBAL

Procès-Verbal non approuvé par le Conseil Municipal en date du 15/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le 2 septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 23 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, en la Mairie principale du Pré, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	11
Nombre de votants :	12

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU, Jacqueline PUGET, Jean LAPEYRE, Cécile LAPEYRE

Absents excusés/pouvoirs : Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU

Absents : Fabien SERRES

Madame le Maire remercie Laurent THELENE de sa présence et explique au conseil municipal la tenue spéciale de la séance concernant la hausse des prix de l'électricité et l'impact pour l'entreprise Dévoluy Ski Développement.

Alexandra BUTEL prend la parole pour demander à Madame le Maire de suivre la chronologie de l'ordre du jour.

1. Approbation du PV du dernier conseil municipal

Alexandra BUTEL prend la parole pour la majorité et explique que celle-ci votera contre le PV du 18/08/2022, Madame le Maire ayant refusé certaines modifications.

Le PV du Conseil Municipal du 18/08/2022 n'est pas approuvé avec 9 votes contre (Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jacqueline PUGET et Jean-Louis SERRES) et 3 Pour.

2. Désignation du secrétaire de séance

Stéphane PATRAS est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Laurent THELENE (Représentant de la Sem Dévoluy à la Présidence de Dévoluy Ski Développement) afin qu'il explique la situation aux conseillers municipaux.

Laurent THELENE propose aux conseillers municipaux de leur faire un bilan de l'été. Pour rappel Dévoluy Ski Développement a signé une délégation de service public avec la commune pour la gestion de l'activité VTT.

Le Chiffre d'affaire de la saison estivale est en augmentation de +1.68% mais le résultat de l'activité VTT est légèrement négatif avec -2 215.65€.

Laurent THELENE rappelle aux conseillers municipaux que lorsque la Commune gérait l'activité VTT le chiffre d'affaire était de -50% par rapport au chiffre actuel. La Commune devait donc supporter une perte de 30 K€.



Laurent THELENE dit aux conseillers municipaux que les explications et propositions qu'il va faire, sont des bases d'études et qu'aucune décision formelle ne doit être prise ce soir.

Il explique que la crise énergétique est une actualité particulièrement préoccupante en particulier pour les exploitants de domaines skiables pour plusieurs raisons.

Elle remet en cause l'équilibre du modèle économique par une augmentation importante du coût de l'électricité, avec une facture multipliée par 6 ou 8. Pour Dévoluy Ski Développement, la dernière offre fixe le mégawatt-heure à plus de 600€ contre 67€ actuellement soit une facture qui passerait de 400 K€ à plus de 2 M€, cet écart de prix sera difficile à absorber.

Laurent THELENE explique que DSD doit renégocier son contrat triennal de fourniture d'électricité avant le début de la saison 2022/2023.

La crise énergétique accélère l'engagement des entreprises à s'inscrire, dans l'objectif gouvernemental de -10% des consommations énergétiques sous toutes ses formes.

Des potentiels délestages électriques sont également à craindre si les températures hivernales sont trop froides. Un plan de continuité dans le cas d'une rupture d'approvisionnement devra être mis en place.

Laurent THELENE explique que DSD possède 14 postes de livraison électrique et qu'un abonnement à un système d'alerte va être souscrit afin de pouvoir organiser l'exploitation du domaine skiable selon les alertes reçues en fonction des pics de consommation nationale et de gérer également la relation client.

La crise énergétique remet potentiellement en cause l'acceptabilité sociétale de la filière. Du point de vue de Dévoluy Ski Développement il faudrait remettre en perspective la dimension sociale sur les territoires de montagne, le statut de service public ainsi qu'une responsabilité sociétale des entreprises (RSE) affirmée.

Dans un même temps, l'inflation touche l'ensemble des fournitures, carburant, pièces détachées pour une augmentation globale de 10 à 15% des postes de charge. Les évolutions des niveaux d'indices appliqués par la Convention collective des remontées mécaniques laissent envisager une évolution de la masse salariale à périmètre constant de 6%.

Laurent THELENE informe les conseillers municipaux de la tenue de plusieurs réunions importantes au niveau gouvernemental et européen dans le courant du mois de septembre portant sur :

- la crise énergétique tant au niveau de la survie des stations de ski suite aux différentes hausses tarifaires
- la réflexion de la décorrélation de l'électricité et du gaz
- la renationalisation d'EDF.

Laurent THELENE explique qu'il est important d'attendre le retour de toutes ces réunions car elles seront décisives et pourront éclairer les assemblées délibérantes.

La hausse des charges d'électricité et de carburant, la hausse des différentes fournitures, la hausse de la masse salariale sur l'entreprise DSD, impacte le prévisionnel de compte de résultat avec un équilibre en 2023 et déficitaire en 2024.

La SEM Dévoluy et la Commune seront affectées par ricochet si Dévoluy Ski Développement n'est pas en capacité de dégager des dividendes permettant à la SEM Dévoluy d'honorer l'annuité d'emprunt de sa dette (380K€). Cette situation conduira les actionnaires à devoir intervenir à la hauteur de leur participation, ce qui condamnera les capacités d'investissements de la SEM et de DSD.

Pour la Commune, outre son engagement dans la SEM, le niveau de la redevance sera touché.

Laurent THELENE présente les différents ajustements étudiés :

- une diminution de 10% de la production de neige de culture pour sécuriser l'exploitation jusqu'à fin mars.
- l'ajustement des ouvertures des télésièges et téléskis hors vacances scolaires avec potentiellement des fermetures du Pelourenq, Clos des Martins, Genepy, Chorum, les lundis, mardis, jeudis, vendredis, hors vacances scolaires
- La limitation de la largeur de certaines pistes donc le coût du damage avec l'objectif de baisser la consommation de carburant de 15%.
- La limitation également de la vitesse de fonctionnement des téléportés à 4m/seconde au lieu de 4.5m/seconde afin d'économiser 10% de consommation énergétique. L'impact sur le temps des trajets serait de moins d'une minute.

Laurent THELENE explique que Dévoluy Ski Développement ne souhaite pas revoir la tarification des forfaits de ski à la hausse. La population française est également touchée par l'inflation laissant craindre une baisse de fréquentation accentuée par un découpage de saison pas très favorable.

La Commune pourrait baisser le niveau de sa redevance de 1.5% afin de limiter une éventuelle intervention de la Commune dans la SEM Dévoluy et accepter de fermer le domaine skiable au 02/04 ou une exploitation fortement réduite du domaine jusqu'au 10/04 avec uniquement Le Jas, Les Fontettes, Le Prés du Renard, Le Sommarel et les deux espaces débutants.

Laurent THELENE rappelle qu'il s'agit seulement d'hypothèse de travail, d'autres ajustements peuvent être étudiés. La stratégie définitive sera choisie selon l'évolution de la conjoncture.

Il demande aux conseillers municipaux s'ils ont des questions.

Jacqueline PUGET répond que non et que tout est clair. De plus, elle est d'accord avec Laurent THELENE concernant la nécessité d'attendre le retour des diverses réunions programmées.

Alexandra BUTEL dit que finalement il est urgent d'attendre.

Laurent THELENE explique qu'une réunion regroupant les exploitants des remontés mécaniques de Vars, Puy Saint Vincent, Montclar... va être organisée afin d'avoir une approche groupée sur le sujet de la crise énergétique.

Laurent THELENE informe que DSD avait souscrit un PGE (Prêt garanti par l'Etat) lors de l'épidémie de Covid et qui pourrait permettre de payer la facture d'électricité pour l'année à venir.

Madame le Maire rappelle que le prix de l'eau industrielle est de 0.30 € du mètre cube et qu'en 2017/2018 celui-ci était à 0.20€. De plus, elle signale que Chamrousse va augmenter le prix de ces forfaits.

Laurent THELENE dit que ce n'est pas la solution d'augmenter les tarifs des forfaits car s'ils sont trop chers, il y aurait très certainement une diminution des ventes. De plus il pense qu'augmenter sans investissement sur le domaine serait compliqué à expliquer.

Madame le Maire ne pense pas que la renationalisation d'EDF va sauver les stations.

Laurent THELENE explique que lors de la réunion avec le Gouvernement qui se déroulera le 06/09/2022 les stations de ski vont faire valoir deux choses si l'Etat n'engage aucune mesure :

- l'augmentation du nombre de chômeurs
- l'incapacité des stations de s'inscrire et d'investir dans le Plan avenir montagne lancé par le Gouvernement le 27 Mai dernier.

L'ensemble du Conseil Municipal remercie Laurent THELENE pour sa présentation et ses explications.

Jean LAPEYRE pense qu'il faut rester optimiste dans l'attente des retours des réunions. De plus, il explique que très souvent l'hémisphère sud possède 6 mois d'avance sur nous concernant le climat et que la neige y tombe en abondance en ce moment même. Il espère que cela sera également notre cas pour réduire non pas de 10% la production de neige de culture mais de 50%.

Laurent THELENE dit qu'il espère cette situation également.

Madame le Maire dit que le Conseil Municipal ne donnera pas de réponse ce soir

Jacqueline PUGET, Alexandra BUTEL et Jean LAPEYRE veulent que les points de l'ordre du jour soient votés. Ils informent Madame le Maire qu'il aurait mieux fallu faire une réunion de travail plutôt qu'un Conseil Municipal où il est urgent de ne pas prendre de décision dans l'immédiat.

Jean LAPEYRE dit à Madame le Maire qu'il est impossible pour un Conseil Municipal de prendre de telles décisions sans avoir fait plusieurs réunions de travail à ce sujet.

Alain MANIVEL demande si au moins une réunion avec les adjoints a été organisée à ce sujet.

La majorité du conseil Municipal demande à Madame le Maire de voter les points à l'ordre du jour et ne souhaite pas reporter comme demandé par Madame le Maire.

Madame le Maire met donc au vote les différents points.

3. Date d'ouverture et fermeture des stations de ski de la Joue du Loup et Superdévoluy – Dévoluy Ski Développement

La Majorité ne votera pas ce point une délibération ayant déjà été prise au Conseil Municipal du 17 Mars 2022 avec pour date d'ouverture le 10/12/2022 et une fermeture au 10/04/2023 en plus d'une augmentation des forfaits de ski de 37.5€ à 39.50€.

Pas de vote

4. Demande de diminution de la redevance du service public de 1.5% - Dévoluy Ski Développement

La majorité vote contre et attend les différents retours des réunions programmées au mois de Septembre.

Le conseil municipal avec 9 Contre, 1 Abstention (Cécile LAPEYRE) et 2 non participation au vote (Marie-Paule ROGOU, Amélie MARRIQ) :

- REFUSE de diminuer la redevance communale de 1.5%
- PRECISE qu'il attend les décisions du Gouvernement

5. Demande de diminution de la Taxe Loi Montagne allouée au Département de 1% - Dévoluy Ski Développement

La majorité du Conseil municipal explique qu'elle n'est pas concernée par cette demande concernant le Département.

Pas de vote

6. Demande de renégociation du prix de l'eau industrielle – Dévoluy Ski Développement

La Majorité vote contre et attend les différents retours de réunions programmés au mois de Septembre

Jean LAPEYRE explique que les tarifs de l'eau sont obligatoirement votés chaque fin d'année suite à l'étude du budget de l'eau afin qu'il soit à l'équilibre.

Le conseil municipal avec 9 Contre, 3 Abstentions (Cécile LAPEYRE, Marie-Paule ROGOU, Amélie MARRIQ) :

- REFUSE la renégociation du prix de l'eau industrielle
- PRECISE qu'il attend les décisions du gouvernement

7. Information sur les décisions du Maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT)

Madame le Maire fait lecture des différentes décisions, arrêtés et devis signés.

Jacqueline PUGET interpelle Madame le Maire sur son Arrêté de délégation et souhaite qu'elle lui explique qu'est ce qu'elle entend par relation avec la population. Elle demande si elle doit prendre l'apéritif, manger ...

Madame le Maire lui répond, qu'elle est chargée des associations du Dévoluy, de la relation à la population.

Jacqueline PUGET lui demande de reprendre la délégation et d'être plus précise dans sa rédaction. De plus, Jacqueline PUGET explique au Conseil Municipal que Madame le Maire lui demande dans le cadre de sa délégation de faire les réponses aux courriers de la population. Elle informe Madame le Maire qu'elle n'est pas sa secrétaire et qu'elle a des employés pour faire ce travail.

Madame le Maire explique qu'elle entend par réponses courriers, les retours à elle-même et aux services concernés sur les rendez-vous effectués sans leur présence.

Jacqueline PUGET demande si elle est chargée des associations du Dévoluy ou de toutes les associations qui font des demandes en Mairie.

Madame le Maire répond qu'elle est en charge des associations du Dévoluy et de celles qui interviennent sur le Dévoluy.

Jacqueline PUGET demande à Madame le Maire pourquoi elle lui a donc transmis un mail ou le Président du Téléthon des Hautes Alpes demande un rendez-vous avec Madame le Maire. Elle rappelle qu'elle n'est pas Maire et seulement adjointe et que ce Monsieur souhaite un rendez-vous avec Madame le Maire non avec elle. Elle dit donc à Madame le Maire que c'est à elle de le recevoir.

Madame le Maire lui répond qu'elle va détailler sa délégation.

Alexandra BUTEL déplore la manière dont Madame le Maire gère le déroulé du Conseil Municipal. Une nouvelle personne étant présente à la table du conseil municipal et n'a pas été présentée.

Madame le Maire présente ses excuses. La situation économique l'inquiétant au plus haut point, elle a oublié de présenter la nouvelle Directrice Générale des Services madame Christelle BOYER au conseil municipal.

Alexandra BUTEL demande à Madame le Maire de faire la présentation des conseillers municipaux, Madame le Maire n'ayant pas fait l'appel des présents au début du Conseil Municipal.

Madame le Maire présente les conseillers municipaux un par un à la Directrice Générale des Services.

Jacqueline PUGET demande à Madame le Maire de préciser également les fonctions des conseillers, s'ils en ont.

Les adjoints prennent la parole tour à tour pour se présenter ainsi que leur fonction.

Alexandra BUTEL interpelle Madame le Maire sur son arrêté de délégation et fait constater au Conseil Municipal qu'elle dispose seulement de délégation pour la préparation et le suivi des dossiers du petit patrimoine de la Commune et de la délégation concernant la signature de tous les actes d'état civil.

Madame le Maire répond que c'est exact et qu'elle va lui donner les dossiers en cours du petit patrimoine de la commune.

Alexandra BUTEL demande comment fera la Commune sur les affaires courantes au vu de sa délégation en tant que 1^{ère} adjointe si le Maire est indisponible.

Alexandra BEAUME demande la parole et explique que du moment où le maire est indisponible le 1^{er} adjoint au maire prend automatiquement les fonctions de celui-ci sans qu'il y ait besoin d'un arrêté de délégation complet signé par le Maire.

Jacqueline PUGET dit que les délégations données par Madame le Maire ne sont pas sérieuses vue tout le travail qu'il y a sur la commune.

Madame le Maire dit à Jacqueline PUGET que le milieu associatif dont elle est en charge sur la commune est un gros dossier déjà.

Jacqueline PUGET lui répond que c'est elle le maire c'est elle qui décide mais qu'elle n'est pas du tout sérieuse.

Jean LAPEYRE interpelle Madame le Maire sur un point de sa délégation concernant la préparation et le suivi de la mise en œuvre d'une régie ou d'une DSP assainissement STEP et demande où en est la Commune sur ce dossier.

Madame le Maire explique que la délégation de service public pour l'assainissement STEP est à son terme et que la commune doit engager un assistant à maîtrise d'ouvrage pour choisir entre un fonctionnement en régie ou en DSP.

Jean LAPEYRE demande si la prolongation du contrat de DSP de la SAUR pour une durée d'un an est officielle.

Madame le Maire répond que oui

Jean LAPEYRE explique que le contrat en DSP de la Saur à pris effet en Janvier 2014 et que celui-ci se terminera en Décembre 2023 incluant l'avenant à la DSP d'un an. L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce contrat est gérée par l'entreprise Agarthia Environnement représentée par Mme Lise Anne ADREIT. Il rappelle qu'il est urgent de se pencher sur le sujet car il y aura un long délai de mise en place pour une nouvelle DSP.

Jean LAPEYRE dit que le contrat de délégation de service d'assainissement STEP avec la Saur contient des clauses prévoyant qu'une partie du renouvellement est à charge du délégataire. Celles-ci impliquent pour le délégataire d'assurer, pendant la durée du contrat, un remplacement à l'identique (ou à performance identique) des ouvrages concernés dont le renouvellement s'avère nécessaire, en raison de leur vétusté. Plus simplement, il explique que Madame le Maire signe parfois des devis de la Saur mais ceux-ci ne sont pas payés par la Commune car ils rentrent dans le cadre du compte de renouvellement à la charge de la Saur. De plus, si les investissements programmés dans le contrat de DSP ne sont pas réalisés par la Saur, le coût restant des investissements non réalisés est reversé à la Commune en fin de contrat.

Madame le Maire acquiesce. Elle dit également que les devis signés avec la Saur sont systématiquement contrôlés par le bureau d'étude Agarthia Environnement avant signature.

Jean LAPEYRE dit qu'il organisera une réunion avec la Saur et le bureau d'étude afin de faire une mise au point et une vérification de tous les investissements qui ont été fait par la Saur dans le cadre de la DSP.

Jean LAPEYRE souhaite revenir sur un autre sujet de sa délégation concernant le suivi et la préparation du classement de la voirie communale.

Madame le Maire dit que oui c'est urgent.

Jean LAPEYRE est très étonné et dit que la voirie communale est classée.

Madame le Maire explique que des classements ont été réalisés dans les années 1966-1967 par l'ancienne DDE et hormis quelques voies qui ont été classées en terme domaine public communal avec une classification spécifique rien n'est fait. Il commence donc à y avoir des problèmes sur la Joue du Loup par exemple au Grand Serre où nous risquons de nous retrouver au tribunal administratif.

Jean LAPEYRE dit qu'elle ne peut pas dire que rien n'a été fait, sur la Commune de St Etienne du temps où il était élu ils avaient classé la voirie communale. Il précise qu'ils avaient tout repris de A à Z, c'est même Anne Christine Deladeuil qui avait monté le dossier. De plus, lors du regroupement de 2013 la commune d'Agnières a dit que le classement était fait, nous avons donc tout regroupé.

Jacqueline PUGET dit qu'il y a que quelques voies non classées, les plus récentes.

Jean LAPEYRE explique que si la voirie n'avait pas été classée lors des diverses réfections de chaussée de la voirie communale, la préfecture nous aurait rappelé à l'ordre.

Madame le Maire dit qu'ils se verront sur le sujet et qu'elle n'a pas trouvé de trace de ce classement.

Jean Marie BERNARD dans le public explique à Madame le Maire qu'elle doit demander à l'antenne technique de Veynes de lui fournir le classement détaillé sur les anciennes communes et sur la nouvelle commune.

Madame le Maire explique qu'une partie du classement lui a été transmis et que c'est à ce moment qu'elle a remarqué que tout n'était pas classé.

Jean LAPEYRE explique que le problème c'est que quand il y a des soucis c'est toujours de la voie communale par contre quand aucun problème c'est du privé. Par exemple, quand il neige c'est du communal et qu'il faut déneiger mais quand il fait beau il faut mettre une barrière et ajoute que le problème n'existe pas que depuis la rentrée en fonction en tant que Maire de Mme ROGOU.

Madame le Maire lui répond que le problème n'est pas à ce niveau là.

Alain MANIVEL souhaite revenir sur le sujet de la Saur, un lapsus ayant été fait sur date de prise d'effet du contrat de DSP de la SAUR. Jean LAPEYRE ayant indiqué la date de prise d'effet en Janvier 2014.

Jean LAPEYRE explique la durée du contrat est de 8 ans et il a pris effet en le 1^{er} Janvier 2015 il finira donc fin décembre 2022. Mais suite à la signature de l'avenant d'un an la date de fin contrat est repoussée en Décembre 2023. De plus pour faire une DSP il faut 6 mois de délai car des dates sont à respecter.

Alain MANIVEL demande à Jean LAPEYRE si sa délégation s'arrête à ces deux dossiers.

Jean LAPEYRE lui répond que oui, et qu'apparemment Madame le Maire considère qu'il n'y comprend pas grand-chose.

Madame le Maire justifie sa décision en expliquant qu'il s'agit de deux dossiers importants.

Jacqueline PUGET interpelle Madame le Maire et lui conseille de regarder les anciennes délégations données aux adjoints. Elle pense qu'elle serait surprise car il n'y a pas deux lignes.

Jacqueline PUGET se demande ce que les adjoints peuvent faire au vu des délégations de chaque adjoint. Il n'y a même pas eu une seule réunion d'adjoint organisée en deux mois.

Madame le Maire explique qu'elle va arriver à caler des réunions maintenant que la Commune a une DGS.

Alain MANIVEL déplore le langage de Madame le Maire et explique qu'elle a toujours le même discours depuis 2 ans mais que rien n'est fait. Il rajoute « *Vous comprenez mieux pourquoi il y a eu 11 démissions.* »

Alain LAURENS exprime lui sa satisfaction au niveau de ces délégations par contre il souhaiterait avoir en plus la délégation sur la gestion du bois sur la Commune et explique qu'il pense que ça fait

partie des domaines des énergies. Il explique qu'il a pris rendez vous avec l'AFAB la semaine prochaine et s'il n'a pas de délégation à ce niveau, il ne pourra pas honorer ce rendez-vous.

Madame le Maire demande pourquoi il a rendez-vous avec l'AFAB.

Alain LAURENS lui répond que le responsable du chantier de la Grésière sur St Etienne lui a demandé d'aller faire une visite sur le terrain concernant ce chantier.

Madame le Maire propose d'aller à ce rendez vous avec Alain LAURENS.

Il exprime sa non envie d'y participer avec Madame le Maire.

Madame le Maire demande à Alain LAURENS de faire attention lors de ce rendez-vous de ne pas passer sur des propriétés privées pour accéder au chantier.

Alain LAURENS explique donc qu'il continuera à prendre des rendez-vous avec l'AFAB.

Alain LAURENS explique qu'il couterait très cher à la commune de faire mesurer toutes les parcelles pouvant entrer dans le cadre de ce chantier.

Madame le Maire pense qu'il n'est pas nécessaire de mesurer les parcelles.

Alain LAURENS dit qu'il y a au moins 25 parcelles dans ce bois et que des parcelles privées sont au milieu.

8. Questions diverses

Alexandra BUTEL demande si les arrêtés de délégations des conseillers Délégués sont rédigés.

Madame le Maire répond que non et que les conseillers délégués n'ont pas été désignés sauf si elle a raté quelque chose.

Jacqueline PUGET dit à Madame le Maire qu'elle n'a rien raté et que majorité du Conseil Municipal a très bien compris que Madame le Maire souhaite travailler toute seule.

Jacqueline PUGET souhaite faire un point sur la Maison intergénérationnelle. Elle explique que Madame le Maire a fait faire une étude, l'étude est validée avec son ancien Conseil Municipal et que sur ces points elle est d'accord. Le rendu d'étude a été fait, mais Madame le Maire l'a convoquée en réunion l'après midi à 16H alors que le matin avant la réunion elle a fait partir le dossier au Département. Elle interpelle Madame le Maire pour lui demander pourquoi elle l'a fait venir à cette réunion alors que le dossier est parti au Département le matin.

Madame le Maire explique que le dossier qui est parti ce matin-là au Département n'est que le dossier de proposition de financement du poste d'animation de la Maison intergénérationnelle.

Jacqueline PUGET dit à Madame le Maire que c'est ce qu'elle lui a présenté lors de cette réunion.

Madame le Maire lui répond que oui mais pas que ça. En effet, la Maison intergénérationnelle se découpe en plusieurs lots. C'est un projet important suivi par la Commune mais également par le département qui a mis en place un financement pour ce type de structure. Cette structure permettra de développer une alternative aux EHPAD qui ne sont pas toujours adaptés mais aussi de prévoir des hébergements avant la dépendance des personnes âgées pour palier à l'isolement.

Jacqueline PUGET demande à Madame le Maire pourquoi elle l'a fait venir à cette réunion alors qu'un mois avant nous avons assisté au COPIL et qu'il n'y a rien eu de nouveau.

Madame le Maire lui répond que c'est pour qu'elle ne dise pas qu'elle n'est pas au courant. De plus, nous n'avons jamais parlé lors du COPIL du Pôle d'animation et du financement de celui-ci. Il était urgent de déposer ce dossier.

Jacqueline PUGET explique que lors du COPIL le personnel du Département était présent. Ils ont expliqué que le financement du Département porterait uniquement pour le salaire des aidants. De plus, j'ai demandé lors du COPIL si le Département participait à la construction du bâtiment la réponse avait été négative.

Madame le Maire explique que de toute manière il n'y aura pas d'animation, s'il n'y a pas de structure et inversement.

Jean LAPEYRE demande à Madame le Maire quand sera voté en Conseil Municipal le dossier de construction du bâtiment.

Madame le Maire répond qu'il sera voté, quand le dossier sera prêt. Elle demande si les conseillers municipaux ont répondu à l'enquête lancée sur le sujet.

Jacqueline PUGET répond : « *bien sûr.* »

Madame le Maire donne la prochaine date du Conseil Municipal qui sera le jeudi 15 septembre 2022.

Alain LAURENS souhaite revenir sur le problème d'eau à destination de la consommation humaine qu'il y a eu la semaine dernière sur Agnières, Maubourg, l'Adroit ... Il a constaté que le restaurant l'Étincelle n'était pas au courant de l'Arrêté de la Préfecture interdisant la consommation d'eau et qu'il a dû en informer la propriétaire de l'établissement. De plus, il trouve que les services techniques ont pris énormément de risque en disant à la population que les analyses faites le jeudi et le vendredi étaient bonnes. Alors qu'il n'y avait toujours aucun retour des analyses de l'ARS et qu'aucun arrêté de la Préfecture n'avait été pris concernant un retour à la normal.

Madame le Maire explique que l'ARS est venue faire des prélèvements le vendredi.

Alain LAURENS dit donc que les services techniques n'ont pas la compétence pour justifier de la qualité de l'eau auprès de la population. Il explique que ce n'était donc pas à eux de les informer de la reprise de la consommation d'eau.

Madame le Maire explique qu'à aucun moment, elle ne les a autorisé à cela.

Alain LAURENS trouve également que la distribution d'eau n'a pas été faite correctement dans tous les hameaux touchés par l'interdiction et qu'il n'est pas normal que toute la population n'ait pas été alertée de ce problème.

Madame le Maire explique qu'il a été très compliqué de trouver des bouteilles. Elle dit également que normalement l'ARS a un système d'alerte à la population via la téléphonie.

Jean LAPEYRE dit à Madame le Maire que l'ARS n'envoie pas à tous les habitants un message lorsqu'il y a un problème. Si cela avait été le cas, l'ARS aurait vraiment évolué.

Madame le Maire maintient qu'à titre personnel, elle a déjà reçu des messages d'alerte de l'ARS.

Jean LAPEYRE lui explique que peut être mais en tant que Maire.

Alain LAURENS trouve que dans tous les cas c'est un risque pour la population de ne pas être informée.

Jean LAPEYRE explique que quand il était responsable des services techniques il avait toujours à minima deux palettes d'eau potable dans les garages car il s'agit d'une situation qu'on ne peut pas prévoir surtout si ça arrive en plein week end. Il rajoute à destination de Madame le Maire « *tu ne risques pas d'être livré.* »

Jean LAPEYRE demande à Madame le Maire si le dossier qu'il avait préparé concernant la rénovation complète de la distribution d'eau sur le secteur de l'Adroit a été engagé.

Madame le Maire dit que la rénovation a été faite.

Jean LAPEYRE exprime son étonnement et dit que la chloration automatique n'a pas été faite.

Madame le Maire explique qu'ils n'en sont pas aux UV.

Jean LAPEYRE explique qu'on ne peut pas passer en UV, le dossier était monté avec une chloration soit liquide ou gazeuse automatique pour l'Adroit avec les financements.

Jean LAPEYRE demande donc où en sont ces travaux car s'il y a une pollution sur un système neuf avec un suivi par l'auto surveillance du réseau d'eau c'est qu'il y a un problème. Il dit qu'il peut assurer qu'aujourd'hui il s'agit toujours du système mis en place par l'ancienne Commune d'Agnières.

Alain LAURENS pense qu'il va falloir regarder ce dossier rapidement.

Madame le Maire rappelle que le manque d'eau et la fermeture des fontaines, a peut être eu un impact sur qualité de l'eau.

Jean LAPEYRE dit que ça n'a rien et avoir et demande d'ailleurs à Madame le Maire pourquoi elle a fermé les fontaines et l'air de jeux d'eau de Superdévoluy.

Madame le Maire répond qu'il y a eu des arrêtés du Préfet et que la Commune a été placée en zone d'alerte.

Jean LAPEYRE lui répond : « *d'accord, j'ai l'arrêté du 10/08/2022* ». Il en fait lecture.

« *Buech-Méouge alerte renforcé, Drac Gapençais alerte, Durance aval Alerte, Durance amont alerte, autres secteurs du Département vigilance* », il insiste sur autres secteurs du Département vigilance. Il explique que le degré vigilance est le moins important.

Madame le Maire dit que la Commune figure bien dans la liste des Communes placées en « Alerte ».

Jean LAPEYRE lui propose de lui donner l'Arrêté qu'il a.

Madame le Maire prend la copie de Jean LAPEYRE et dit que l'annexe de l'Arrêté inclus la Commune du Dévoluy dans un niveau d'alerte renforcé dans le secteur Buech Méouge.

Jean LAPEYRE demande à Madame le Maire si elle sait quel captage dépend du secteur Buech-Méouge.

Madame le Maire dit que la Commune du Dévoluy est une seule entité.

Jean LAPEYRE explique à Madame le Maire que seul le secteur Buech Méouge était en alerte renforcé donc seul le captage de Mouche Chat était touché et que le reste de la Commune n'était qu'en vigilance. Il n'y avait donc aucune restriction à mettre en place.

Jean LAPEYRE dit à Madame le Maire que si elle a des doutes sur certaines décisions elle a qu'à faire des réunions avec les élus pour en parler. Il pense qu'une nouvelle fois, elle prouve qu'elle ne veut pas travailler avec eux. Il rajoute que les touristes sont allés ailleurs du fait de la fermeture des jeux d'eaux de Superdévoluy.

Jean LAPEYRE rajoute que sa décision a également impacté le remplissage des retenues collinaires.

Madame le Maire explique que déjà, des fuites ont été réparées coté Superdévoluy.

Jean LAPEYRE dit que la fuite n'a duré que 3 jours. Il pense que Madame le Maire ne veut pas les tenir informer et qu'elle engage sa seule responsabilité.

Madame le Maire confirme qu'elle engage sa seule responsabilité en respectant l'arrêté préfectoral.

Jean LAPEYRE dit à Madame le Maire que si elle ne comprend pas l'Arrêté, elle n'a qu'à s'adresser au service de l'Etat.

Alain LAURENS souhaite discuter du problème de pollution de la rivière d'Agnières, il veut bien entendre qu'il s'agisse d'un problème d'une pompe de circulation de la STEP, mais il souligne que tous les poissons de la rivière sont morts jusqu'à la Combe de l'eau. Il demande si des analyses ont été faites ?

Madame le Maire répond qu'elle suppose que oui. Mais elle rajoute qu'aucun retour à ce sujet ne lui a été fait par la police de l'eau.

Alain LAURENS explique que la Fédération de pêche ne va pas en rester là.

Jacqueline PUGET précise que la Fédération de pêche a déposé plainte.

Madame le Maire explique que la Saur lui a confirmé avoir fait les déclarations et analyses obligatoires.

Madame le Maire dit à Alain LAURENS que s'il connaît du personnel de la police de l'eau, elle serait intéressée de savoir ce qui s'est passé.

Alain LAURENS dit qu'il va contacter La Clede

Alexandra BUTEL demande à Madame le Maire si les moloks de Superdévoluy ont été commandés. Madame le Maire dit qu'elle a demandé qu'ils soient commandés et précise que la Commune doit assurer la maîtrise d'œuvre.

Jean LAPEYRE demande si Madame le Maire a consulté des entreprises et si elle a déjà des devis.

Madame le Maire répond que non et qu'AEV devait sans occuper.

Jean LAPEYRE dit que ce n'est pas AEV qui s'occupera de faire les consultations.

Madame le Maire dit que c'est AEV qui a le contrat à ce sujet et qu'elle va recontacter le responsable.

Jean LAPEYRE demande si la CCBD a commandé les moloks.

Madame le Maire répond qu'elle suppose, qu'elle n'a pas vérifié.

Jean LAPEYRE demande à Madame le Maire si elle sait qu'il y a une Commission sécurité en décembre et qu'il y aura un avis défavorable dont elle sera la seule responsable.

Madame le Maire lui répond que les avis défavorables sur le bois d'Aurouze existent depuis 2019.

Jean LAPEYRE explique à Madame le Maire qu'il n'y a jamais eu d'avis défavorable sur l'ensemble du bâtiment.

Levée de la séance : 19H41

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Marie-Paule ROGOU

Stéphane PATRAS